



Implantation maison individuelle non conforme aux plans

Par **aurelieC**, le **11/04/2010** à **14:44**

Bonjour,rrnJe cherche à avoir des éclaircissements sur nos droits.rnNous avons signé un contrat de construction de maison individuelle avec un constructeur.rnLa maison est terminée mis à part le carrelage et l'électricité.rnnous venons de nous apercevoir que la maison n'est pas implantée sur le terrain conformément aux plans et au permis de construire (erreur de 4mètres!!!!).rrnLe constructeur refuse tout arrangement décent à l'amiable.rnrnJe suis inquiète. A quoi devons nous nous attendre? Si procédure au tribunal; quel délai? Quelle indemnisation? Destruction possible?rrnEn attendant quel recours avons nous? Un référé sera t il possible?rrnMerci d'avance pour votre aide et vos conseils.